



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de l'environnement**

Affaire suivie par : Mme Y. RENNELA /Mme Christine PEPHILY  
Téléphone : 04 67 61 62 57 / 68 56  
Mél : [yvane.rennela@herault.gouv.fr](mailto:yvane.rennela@herault.gouv.fr)  
[christine.pephily@herault.gouv.fr](mailto:christine.pephily@herault.gouv.fr)

Montpellier, le 04 MARS 2024

**Commission de suivi de site  
Installation de stockage de déchets non dangereux  
complexe OÏKOS - VILLEVEYRAC**

**Compte Rendu  
Réunion du mercredi 8 novembre 2023**

La commission de suivi de site (CSS) s'est réunie sur le site de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Villeveyrac sous la présidence de M. Guillaume RAYMOND, sous-préfet, secrétaire général adjoint de la préfecture de l'Hérault.

**Liste des présents :**

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSE /ABSENT
<b>Collège administration</b>			
Préfecture l'Hérault	Guillaume RAYMOND	Sous-Préfet	Présent
	Christine PEPHILY Marie-Line FERRERES Yvane RENNELA	Bureau l'environnement	Présentes
DREAL	Marie Hélène BOUSSAC	Chef de départementale l'Hérault	Présents
	Christophe REYNAUD	Inspecteur	
ARS	Christine RICOUX		Excusée
<b>Collège collectivités</b>			
Mairie de Loupian	Alain VIDAL	Maire	Présent
<b>Collège riverains-Associations</b>			
Languedoc Roussillon Nature	Claude TABACCHI	Membre titulaire	Présent

Environnement				
Ligue protection des Oiseaux 34		Pierre MAIGRE	Membre titulaire	Présent
Collège exploitant				
Usine OIKOS/SAM	Laurence MAGNE	Vice-présidente déléguée au traitement et valorisation des déchets	Présente	
	Josian RIBES	Vice-président délégué à la sensibilisation à l'environnement et préservation biodiversité ; Maire de Montbazin	Présent	
	Laurent VOINOT Olivier GROS Tarin FREDDY Benoît DAVAL	Service Déchets SAM	Présents	
Bureau d'études EODD	Nicolas GIMENEZ Alexis DEGASNE	Directeur d'agence chef de projets	Présents	
Collège salarié				
Usine OIKOS	2 représentants des salariés Jean-Marc RAJAUT, Sylvie GARCIA	Membres titulaires	Présents	

## 1 - Adoption du Compte Rendu CSS 2022.

### a-Déclaration liminaire.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, **M. Guillaume RAYMOND**, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de l'Hérault, ouvre la séance à 10h16. Il rappelle l'ordre du jour et ouvre les débats. Il demande si l'un des membres de la CSS souhaite effectuer une déclaration liminaire. Aucun des membres ne souhaite faire de déclaration.

### b-Adoption du compte rendu de la CSS de 2022.

Le compte rendu de la CSS du 12 mai 2022 a été adopté à l'unanimité.

## 2 - Bilan d'exploitation de l'installation 2022.

**M. Alexis DEGASNE**, Bureau d'étude EODD, présente le bilan d'activité 2022, dont les documents de présentation ont été adressés aux membres de la CSS en même temps que la convocation.

Il rappelle que cette exploitation est autorisée à travers son arrêté préfectoral de 2018.

Il ajoute que les déchets concernent principalement ceux du territoire de Sète Agglopôle Méditerranée (SAM), pour un seuil à hauteur de 16.000 tonnes par an et précise que la capacité sera dégressive à partir de 2025 car alors sera, autorisée 14000 tonnes annuelle. Il précise que les ordures ménagères résiduelles (OMR) représentent à eux seuls 50000 tonnes, pour une valorisation énergétique de l'UVE de Sète à hauteur de 80 % (12 % vers l'ISDND et 8 % hors du département).

Il poursuit en précisant deux orientations, notamment la création d'un centre de tri à Saint-Thibéry qui est en phase de test depuis juillet 2023 (il globalise 7 intercommunalités) et une orientation de l'UVE de Sète de 40000t à 55000t/an prévue initialement pour 2024 qui serait reportée à 2025.

**M. Benoît DAVAL**, service déchets de SAM, explique que les encombrants proviennent essentiellement de la déchetterie de Mèze, qui à mis en place un système de badge pour la population et les artisans locaux, ce qui favorise une baisse très forte du volume sur celle-ci.

**M. Josian RIBES**, Maire de Montbazin signale les conséquences de cette décision par l'arrivée de dépôts sauvages qui malgré une diminution, sont bien réels à cause de barrières de protection.

**Mme Laurence MAGNE**, Vice présidente de SAM, précise que c'est dû également à un effet de surprise pour certains et précise l'impact de la charge fiscale pour ce territoire.

**M. Alexis DEGASNE** poursuit ensuite son exposé et fait remarquer une diminution de déchets de voiries, des algues ainsi que des terres et gravats.

- la surveillance des eaux souterraines : il indique que 4 piézomètres permettent d'observer et de suivre la qualité d'une nappe superficielle qui se localise à environ 5-10m de profondeur, ainsi qu'un puits artésien pour la nappe profonde (300m).

- la surveillance des eaux de ruissellement : il indique qu'un suivi trimestriel est opéré.

Bassin des eaux extérieurs ne présentant pas d'eau, pas de suivi.

- la surveillance des lixiviats : suivi trimestriel

• bassin Nord : concentration stable depuis plusieurs années

Il y aura particulièrement, un suivi en 2023 des teneurs en nickel et en arsenic qui sont en hausse par rapport à l'exercice précédent.

• bassin Sud : malgré la jeunesse des lixiviats, les différents paramètres analysés présentent une concentration relativement faible

Absence de nitrates, nitrites et de cyanure. Observation de pic de phosphore lors de la 1ere campagne de mai et pas pour les autres campagnes.

- la surveillance des émissions de biogaz : contrôle mensuel du fonctionnement du réseau réalisé par SAM, ainsi que deux campagnes annuelles de contrôle de torchère par Lyonnaise d'Environnement et de Services, permettant de constater qu'il n'y a aucun anomalie de rejet en sortie de torchère.

Il ajoute sur ce point que la performance de confinement de la couverture est très satisfaisante.

Il fait ensuite un point sur la surveillance acoustique : il indique sur ce point que les seuils sont respectés. Il signale toutefois une nouvelle campagne programmée et réalisée en 2023, pour faire des mesures en période nocturne sur les heures de fonctionnement de l'installation qui sont de 5 heures à 13 heures. Il ajoute que le traitement des informations issues de cette campagne, sont en cours.

Il signale qu'un incident est survenu en juin 2022, ce fut un incendie qui a été rapidement circonscrit. Celui-ci a causé une dégradation de la géomembrane du géotextile du flan sud du casier sud mais réhabilitée par des travaux réalisés en août 2022.

### **3 - Travaux réalisés en 2022.**

- mise en place de filets anti-envols sur la partie sud-est du casier sud par la SAM

- acquisition d'un compacteur Vandel
- prolongement de pose de filets verticaux et de filets perdus horizontaux pour limiter les envols

#### **4 - Présentation des opérations prévues en 2023**

- poursuite de la mise en place du réseau biogaz :  
Au cours du dernier relevé topographique, la hauteur de 7m de déchets n'a pas été observée donc l'extension du réseau sera réalisée en 2024.
- les installations de caméras thermiques ont été réalisées en mai 2023
- l'installation d'un système de contrôle vidéo prescrit par le décret de 2021 devrait intervenir avant la fin de l'année

#### **5 - Suivi des engagements pris lors de la CSS 2022 et point sur les mesures compensatoires.**

##### **a- suivi des engagements pris lors de la CSS 2022**

- **problématique odeurs notamment lors d'épisodes pluvieux :**
  - poursuite de l'installation de la mise en place du réseau biogaz
  - biodiversité : dans le cadre de la réalisation du casier Sud, une demande de dérogation a été déposée (présence de 13 espèces sur site)

##### **b- Point sur les mesures compensatoires**

- mises en œuvre : restauration d'un linéaire de lisière de 600m, création de gîtes sous formes de talus, gestion de l'habitat favorable sur 30ha (pâturages réalisés)
- un suivi annuel faune/flore va continuer durant toute l'année 2023
- poursuite de la gestion expérimentale pour les espèces invasives : cannes de Provence
- amélioration des plateformes à cigognes qui n'a pas été opérée en 2022
- différents travaux vont être opérés en 2023 notamment, la remise en état du bâti afin de faire un abri pour le berger

Il ajoute que les suivis réalisés sur les deux sites, de ces mesures compensatoires, montrent une stagnation du nombre d'espèces patrimoniales et du nombre d'oiseaux nicheurs sur le site de Villeveyrac et une augmentation du nombre de couples nicheurs et d'espèces patrimoniales sur l'autre site.

#### **6 - Échanges concernant le bilan d'activité 2022**

**Mme Laurence MAGNE** signale que pour SAM, c'est la pire des solutions que de mettre les ordures ménagères à l'enfouissement. Cela intervient que lorsque l'UVE ne peut pas assumer de faire rentrer ces ordures soit pour des questions techniques ou des questions de capacité. Elle ajoute qu'en période estivale, l'augmentation touristique contraint SAM à devoir enfouir ou exporter ces ordures ménagères. Elle poursuit en disant espérer une amélioration lorsque l'UVE sera construite avec une capacité meilleure, l'objectif étant de ne plus en avoir en enfouissement. .

Elle s'interroge : « Elle dit regretter les plateformes pour les cigognes et demande ce que sont ces plateformes qui n'ont pas été réalisées »

**M. Pierre MAIGRE**, association Ligue de protection des Oiseaux 34, indique qu'elles y sont.

**Mme Laurence MAGNE demande** : « pourquoi cela n'a pas été cité ? » Elle rappelle le nombre de 143 environ de cigognes

**M. Nicolas GIMENEZ**, Bureau d'études EODD, précise que ce chiffre n'est pas sûr et qu'il ne peut les dénombrer mais qu'en tout état de cause, 3 nids sont présents.

Il précise que l'effort, étant de conserver annuellement, entre dix et une trentaine de cigognes mais que leur présence est due à la migration.

**M. Pierre MAIGRE** explique qu'il y a 50 ans, à son arrivée dans le département de l'Hérault, quand les gens voyaient une cigogne c'était un grand évènement, car il y en avait 3 ou 4 couples en France. Il ajoute qu'actuellement, il y en a 3000, c'est différent. Il précise que plusieurs migrations sont faites à partir du mois d'août, période normale pour cette espèce. Il continue en disant qu'il y a à peu près 300 à 400 qui hivernent dans le département et c'est fluctuant, 28 couples nicheurs dont 1 sur le site.

Il poursuit en disant que les 3 plateformes existantes, datent de dix ans pour certaines, sont en travaux d'entretiens mais fonctionnent et sont efficaces.

**M. Josian RIBES** s'interroge sur la caméra de reconnaissance

**M. Christophe REYNAUD** (Dréal), répond que ce sont des caméras vidéos réglementaires, qui permettent de filmer les plaques d'immatriculation des véhicules ainsi que leur déchargeement. L'objectif étant de s'assurer que les déchets qui sont enfouis, soient bien non valorisables et conformes à la réglementation. Il précise que ce point fut soulevé lors de la dernière CSS.

**M. Josian RIBES** poursuit en disant que l'habitat pour le berger ne sera pas réalisé pour l'année 2023 car sa mise en place a été reportée. Les plans ont été vus et travaillés dans cette optique par les services de SAM pour que le berger loge proche de son troupeau. Il précise que le projet de réhabilitation d'un mas (vieille maison en ruine) se fera au cours de la saison prochaine.

**M. Claude TABACCHI** demande ce qu'il en est de l'amélioration des filets anti-vols de papier

**M. Benoît DAVAL** répond qu'une période de concentration de forts vents a provoqué la chute des filets qui ont été redressés rapidement. Il ajoute que leur objectif est atteint. Il continue en disant qu'ils ont procédé à l'extension du filet vertical en partie ouest du casier.

**Mme Laurence MAGNE** déclare que des progrès considérables ont été fait par rapport à l'installation de ces filets anti-vols. Elle souligne que dans les conditions d'un vent soufflant à plus de 100 km/h, l'envol est incontrôlable, les résidus s'accumulent sur les filets et vont dans les vignes, les obligeant à les ramasser. Elle ajoute que grâce à de bonnes relations avec les exploitants des vignes, le contrôle est assuré et les service de SAM évite que les lieux soient souillés.

**M. Claude TABACCHI** demande s'il y a une surveillance de caméra thermique

**M. Alexis DEGASNE** répond par l'affirmative et ajoute qu'elle a été mise en place suite à l'incendie car une partie du site n'était pas équipée. Les deux caméras thermiques supplémentaires ont été installées sur toute la partie nord, fonctionnant y compris la nuit, afin d'être alerté et d'intervenir le plus rapidement possible en cas de départ d'incendie.

**M. Claude TABACCHI** revient sur un point soulevé l'année dernière concernant les relevés sonores

**M. Alexis DEGASNE** souligne qu'ils en ont réalisé au mois d'octobre et qu'ils sont en train d'exploiter les résultats.

Ils contrôlent les mesures du bruit en élévation (AP limitant les décibels) faites en limite des propriétés ainsi qu'en bordure des habitations (zone à émergence réglementée) : deux mesures sont prises, une quand le site est en activité et la seconde quand il n'est pas en activité. Il ajoute qu'elles sont été réalisées essentiellement en 2021, en période diurne. Il souligne que, pour l'année 2023, ils l'ont fait en période diurne et en période nocturne (22h-6h du matin), et que les résultats seront communiqués lors du bilan de 2023. Il précise qu'il n'y a pas de non conformité apparente pour l'instant. Il constate que le fond de bruit est surtout impacté par la route départementale, la circulation des véhicules vers Montpellier et non par le site.

**M. Josian RIBES** s'interroge sur la pollution sonore de l'activité du site

**M. Benoît DAVAL** confirme la présence du compacteur sur le site, mais déclare que le bruit de fond est due à la présence des camions et à leur déchargement.

**M. le SOUS-PRÉFET** s'interroge sur le nombre de camions qui sortent et entrent tous les jours

**M. Benoît DAVAL** répond, une quinzaine maximum, avec une fin d'activité le samedi midi

**M. Pierre MAIGRE** veut souligner le sérieux des suivis et des travaux engagés sur le site. Il souligne une grande transparence y compris par rapport aux incidents et des difficultés rencontrées et de la rapidité de la mise en œuvre des efforts effectuées pour les enrayer.

Il s'interroge sur les analyses de lixiviats tant au niveau du bassin nord que sud, dont les chiffres démontrent un accroissement peut-être anormal de l'arsenic. Il s'interroge sur la raison de ce pic d'augmentation qui concerne également le phosphore.

**M. Nicolas GIMENEZ** parle du casier nord où au niveau du bassin concerné par l'arsenic, une barrière étanche a été installée. Il ajoute qu'ils effectuent l'épuration des lixiviats qui étaient présents dans le massif ; ceux-ci sont récupérés permettant la réduction de l'eau dans le bassin qui se fait par évaporation. Pour ce qui est du bassin sud, du fait du caractère très ponctuel du phosphore, l'origine du pic peut être diverse. Il souligne que ce n'est pas lié à une activité ni à un type de déchets spécifiques. Il ajoute que cela peut être lié à une problématique lors de l'analyse. Il précise également, qu'il n'y a pas eu d'évolution dans l'année.

**M. Claude TABACCHI** relève que la commune de Villeveyrac subit des odeurs olfactives

**M. Benoît DAVAL** répond que les mesures biogaz sont surveillées et réalisées chaque année. Il précise qu'il y a eu une campagne de drains prévus cette année à hauteur minimum mais que celle-ci a été reportée. Il souligne que tout est mis en œuvre pour réduire ces gênes de manière significative. Il demande si des plaintes ont été faites.

**M. Jean-Marc RAJAUT** répond que bien souvent il y a amalgame des villageois au niveau des odeurs et que bien souvent, le site est ciblé mais que d'autres zones peuvent être apparentées, telles que la cave coopérative et le lagunage de l'usine d'embouteillage..

**M. Benoît DAVAL** souligne la volonté de baisser le volume d'OMR sur le site, le but étant, de réduire au fur et à mesure la potentialité des nuisances du site par rapport aux odeurs de putréfaction des déchets.

**M. Claude TABACCHI** indique qu'il devrait n'y avoir que des ordures sèches

**Mme MAGNE** déclare que la loi conduit à cette disposition à partir de 2024

**M. Benoît DAVAL** rajoute que les suivis sont faits régulièrement dans les anciens casiers avec des campagnes d'émanation gazeuse pour contrôler l'efficacité de la couverture. Il souligne qu'il n'y a pas de défaut particulier et que les équipes interviennent rapidement en cas de besoin.

**Mme Sylvie GARCIA** souligne que le personnel et les agents sont sensibilisés et investis sur ces problèmes et ces difficultés, qu'ils veillent au bon fonctionnement et à la sécurité du site en lien avec les collectivités.

**Mme Laurence MAGNE** confirme ces propos et souligne l'intérêt et le travail consciencieux et remarquables des agents sur le site.

**M. Claude TABACCHI** évoque les essais faits sur la ville de Sète concernant le tri et souligne que les agents avaient organisé une campagne d'information.

**Mme Laurence MAGNE** parle du travail en commun réalisé pour sensibiliser la population. Elle ajoute que le meilleur combat consiste à faire en sorte que les habitants produisent moins de déchets. Elle poursuit en disant que malgré l'investissement technique, financier et réglementaire, le territoire n'est pas performant car la production est très au-dessus de la moyenne nationale.

**M. Claude TABACCHI** souligne les effets du compostage

**Mme Laurence MAGNE** déclare l'efficacité de ce modèle qui est à hauteur de 35 % d'équipement en composteur individuel dans les zones pavillonnaires, mais précise que l'excellence n'y est pas encore puisque certaines collectivités sont à plus de 50 %. Elle ajoute que la politique mise en place peut favoriser la progression. Elle souligne la fabrication de composteur en bois de palettes pour éviter le bois de coupe et leur transport. Elle poursuit et dit que des maquettes ont été réalisées mais que le prix était un peu trop excessif pour passer le cap. Elle continue en disant que sont installés à la demande des quartiers ou des associations, des composteurs collectifs, dont 2 à Mèze, 1 à Poussan, 2 à Frontignan et 3 à Sète et bientôt dans les villes de Loupian et de Montbazin. Elle déclare qu'il y a un choix stratégique que toutes les collectivités devront faire : la loi en 2024, impose de pouvoir fournir un tri spécifique pour les déchets à chaque citoyen. Pour tous ceux qui en feront la demande, une réponse favorable leur sera apportée.

Elle ajoute que pour l'habitat collectif, il faudra choisir entre 2 types de solutions : poser soit des points d'apport volontaire (PAV) dans le milieu urbain comme aujourd'hui pour le verre ou le plastique, avec un dépôt moins loin de leur domicile d'une part, soit de pouvoir mélanger dans le sac poubelle, les ordures ménagères avec le biodéchet fermé dans un sac orange, collectés dans le même camion. Au niveau de l'incinérateur, le tri optique permettrait de sortir les sacs oranges de biodéchets et de les envoyer vers un deuxième exutoire.

Elle souligne que les villes de Pezenas et de Perpignan ont opté pour le PAV, sachant que pour l'instant il est question de phases expérimentales. Rencontre avec des gens du TARN et de l'AVEYRON qui ont mis en place cette solution qui paraît séduisante avec tout de même un investissement pesant.

Elle précise que la loi pour la protection de l'environnement, qui contraint à mieux trier et mieux valoriser est très bénéfique mais demande chaque année aux collectivités et aux EPCI, énormément d'efforts, d'investissements financiers et engendrent beaucoup de difficultés dans sa mise en œuvre. Elle souligne malgré tout, les efforts faits pour ne pas augmenter la taxe sur les ordures ménagères, l'investissement de chacun et les mesures déployées pour trouver des solutions pratiques.

**M. le SOUS-PRÉFET** demande s'il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits, le parking

**Mme Laurence MAGNE** répond que le maire de la ville de Villeveyrac a fait la demande d'une zone de panneaux photovoltaïques sur les anciens casiers ; ils ont répondu favorablement, et ajoute être en mesure de faire plus si nécessaire.

**M. Christophe REYNAUD** précise que ce projet est en lien avec l'arrêté qui sera délivré suite aux mémoires de cessation d'activité sur les deux casiers

**M. Pierre MAIGRE** dit que cela s'est réalisé sur une partie de l'ancien site de Béziers

**Mme Laurence MAGNE** mentionne une technique consistant à mettre de la chaux blanches pour refroidir la température des bâtiments en utilisant de la coquille d'huîtres. C'est une expérience qui pourra être faite en 2024.

## **7 - Bilan Inspection des Installations Classées 2022 :**

**M. Christophe REYNAUD** inspecteur des installations classées, présente le bilan pour l'année 2022. Il indique que deux inspections ont été menées cette année-là

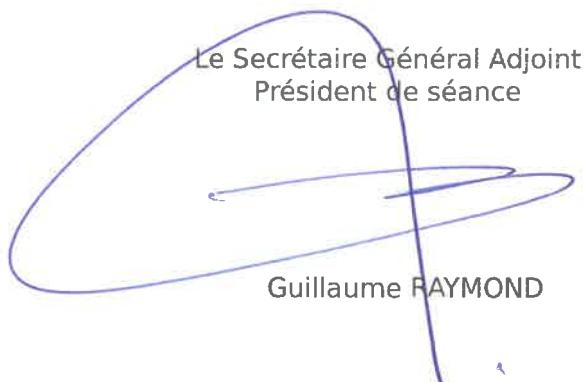
- le 9 juin 2022, sur l'incendie de la veille qui a endommagé la barrière active du casier sud. Deux arrêtés préfectoraux ont été pris : un AP complémentaire pour notamment, encadrer la remise en état du casier et un AP de mise en demeure sur la conduite à tenir en cas d'incendie et mise en place d'une caméra de surveillance nocturne. L'exploitant a répondu à ces prescriptions.

- le 17 novembre 2022 sur le contrôle des déchargements des déchets. Les écarts relevés sont en train d'être levés par l'exploitant.

## **8 – Questions diverses**

**Mme Christine PEPHILY** interpelle les membres de la commission sur le renouvellement de leur mandat arrivant à échéance le 20 novembre 2023, afin de procéder à la rédaction du nouvel arrêté de la commission de suivi de site valable tous les cinq ans.

**M. le SOUS-PRÉFET**, constatant qu'aucun des membres ne souhaite plus intervenir, met fin aux débats à 11h18



Le Secrétaire Général Adjoint  
Président de séance  
Guillaume RAYMOND